

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018



Année scolaire 2018-2019

Ordre du jour :

1. Installation du conseil d'établissement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la dernière réunion
4. Rôle et fonctionnement des diverses instances du LFIK
5. Bilan de la rentrée
6. Projet d'établissement
7. Projets pédagogiques en cours ou à l'étude
8. Formation continue
9. Proposition du calendrier scolaire 2019/20
10. Questions diverses

Représentants de l'administration

Monsieur RESBEUT, directeur et chef d'établissement du lycée

Monsieur LECACHEUR, chef des services administratif et financier

Madame BREFFI, conseillère principale d'éducation

Enseignants et représentant du personnel

Madame JEANSON, enseignante en maternelle

Monsieur GACHIGNARD, enseignant – CP

Monsieur BORDICHON, enseignant – CE1/CE2

Monsieur GOURBEAULT, professeur principal de la classe de 6^e /5^e

Monsieur MOISAN, professeur principal des classes de 4^e

Représentants des parents d'élèves

Madame NOYALET-HUET

Monsieur DESCAMPS

Monsieur BOGAERS

Représentant des élèves

Monsieur BOLSTAD Leonardo

Personnalités invitées

Monsieur BRULE, président de l'APEK

Monsieur PREVOST, secrétaire de l'APEK

Membres et invités excusés

Monsieur BONNEL, consul général en poste au Consulat Général de France à Kyoto

Monsieur COLLIOT, conseiller de coopération et d'action culturelle

Madame MATTOSSI, Inspectrice de l'Education nationale, en résidence à Pékin

Madame LEMAIRE, chargée des événements et accueil de l'APEK

Madame GONON, conseillère consulaire

Madame INUZUKA, conseillère consulaire

Monsieur CONSIGNY, conseiller consulaire

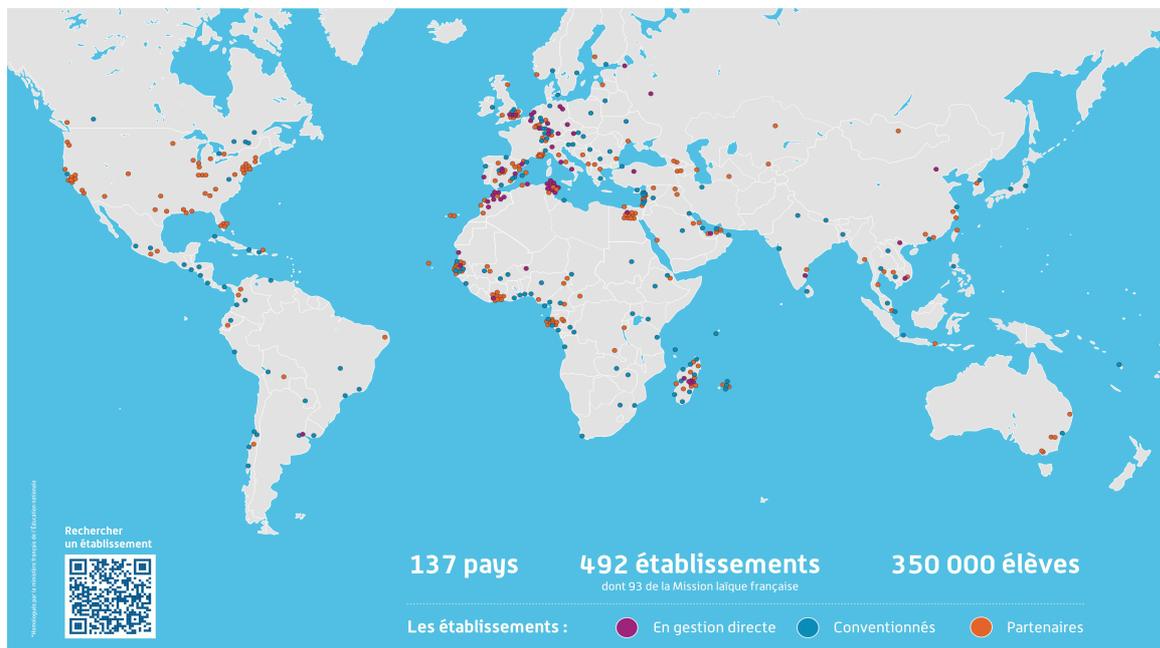
1. Installation du conseil d'établissement

Le chef d'établissement ouvre la réunion après présentation des membres élus et représentants des trois collèges et fait un rappel sur les attributions du conseil d'établissement.

Attributions du conseil d'établissement

- Met en place le règlement intérieur de l'établissement
- Adopte le calendrier scolaire dans le respect des textes en vigueur
- Associe ses membres à l'élaboration du projet d'établissement
- Émet un avis sur l'évolution des structures, la composition des classes, les innovations pédagogiques en cohérence avec le projet d'établissement
- Émet un avis sur le fonctionnement et la qualité de vie scolaire (hygiène, santé, sécurité, travaux à effectuer dans ces domaines)
- Informe du choix des manuels scolaires ou autres éléments pédagogiques
- Informe sur le budget et le compte financier du lycée
- Donne son accord pour toute activité complémentaire éducative, sportive, culturelle.

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*



LES ÉLÈVES DU RÉSEAU



Le LFIK appartient au réseau de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). Il est rappelé que ce dernier est le réseau d'enseignement dont le maillage est le plus important dans le monde, l'Agence assurant le suivi des programmes français dans l'ensemble des établissements. A la rentrée 2018, le réseau comptait 350 000 élèves à l'étranger, 126 000 élèves français et 224 000 « autres » (étrangers et franco-autres).

SES MISSIONS

Assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français établis hors de France.

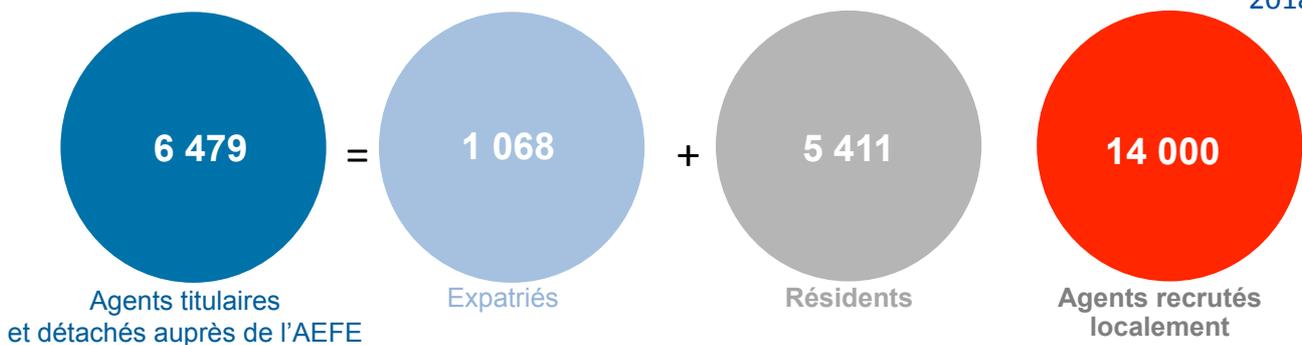
Favoriser, par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue et de la culture française.

Contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers

Aider les familles à supporter les frais liés à l'enseignement tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité

SES PERSONNELS

Année scolaire
2018-19



Le réseau emploie des personnels aux statuts et aux missions divers. Tous les personnels du LFIK sont recrutés localement exception faite du chef d'établissement qui dispose du statut de résident.

Les statuts des établissements sont divers aussi et changent les relations qu'elles entretiennent avec l'AEFE. Ainsi dans le monde, on compte : 74 établissements à gestion directe (EGD), 153 établissements conventionnées comme le LFIK et 265 établissements partenaires.

LES ÉTABLISSEMENTS DU RESEAU

153
CONVENTIONNÉS

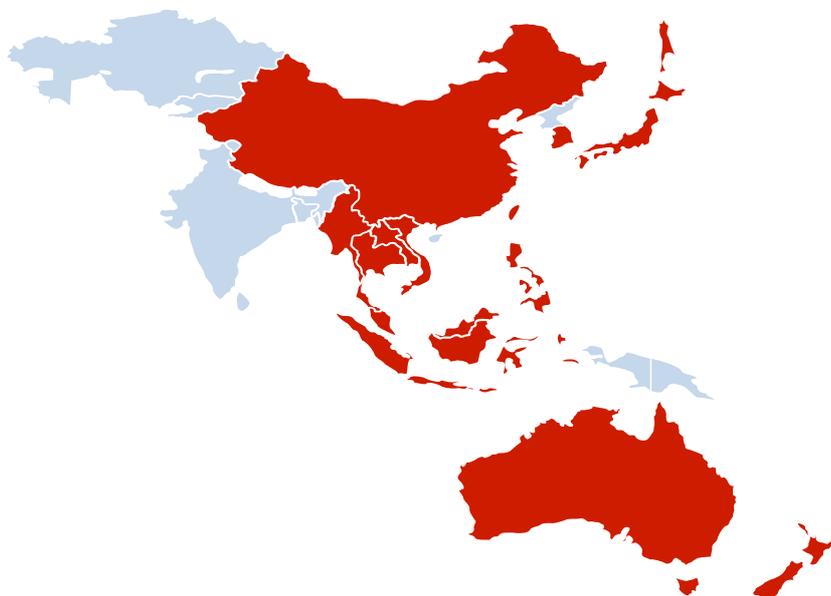
74
EN GESTION
DIRECTE

265
PARTENAIRES
(93 MLF*)

• Mission Laïque Française

La répartition et le nombre d'élèves dans la Zone Asie-Pacifique s'organisent comme suit :

LA ZONE ASIE-PACIFIQUE



Australie / Birmanie / Cambodge / Chine / Corée du Sud /
Indonésie / Japon / Laos / Malaisie / Mongolie / Nouvelle-
Zélande / Philippines / Singapour / Taiwan / Thaïlande /
Vanuatu / Vietnam

37
établissements

3
EGD

14
conventionnés

21 700
élèves

17
pays

Sur la Zone Asie-Pacifique (ZAP), le nombre des titulaires de l'Education Nationale est supérieur à la zone Amérique du sud. La convention signée avec le Ministère de l'Education Nationale (**MEN**) ne peut plus pourvoir au détachement de nouveaux postes de titulaires, et ce, pour des raisons financières et de recrutement sur le territoire français.

L'accent est donc mis sur :

- le recrutement de personnels locaux qui ont une expérience professionnelle dans des institutions scolaires.
- la formation, par les personnels d'encadrement ou les enseignants titulaires qui en possèderaient les compétences, des personnels recrutés.

Les établissements conventionnés

Les établissements conventionnés comme le LFIK sont des établissements :

- gérés par des associations de droit privé, français ou étranger, qui ont passé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE.
- Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions et le respect des programmes.
- Ces établissements entretiennent avec l'AEFE un dialogue de gestion constant.

Après cette présentation et l'installation du conseil sont donnés les points abordés pendant le CE :

- 1.Installation du conseil d'établissement
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 4.Rôle et fonctionnement des diverses instances du LFIK
- 5.Bilan de la rentrée
- 6.Projet d'établissement
- 7.Projets pédagogiques en cours ou à l'étude
- 8.Formation continue
- 9.Proposition du calendrier scolaire 2019/20
- 10.Questions diverses

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du CE du 14 juin 2018

Quelques points du précédent compte-rendu du CE du lycée (en date du 14 juin 2018) sont abordés.

Suite à l'adoption du RI, une question relative à l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables et de tout appareil connecté dans l'enceinte du lycée est soumise.

Il est rappelé par le chef d'établissement que le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel BLANQUER, à travers une circulaire tient à souligné que l'école était un lieu de savoir. Ainsi, tout ce qui peut contrecarrer l'apprentissage, être perturbant pour les enfants, devait être interdit. D'où cet ajout dans le règlement intérieur. En outre, la question du droit à l'image est soulevée avec des photographies ou films que l'on retrouve sur les réseaux sociaux ; cas qui s'est présenté l'année dernière.

Une dérogation est accordée aux lycéens qui peuvent s'en servir pendant la pause méridienne.

Une deuxième question concernant l'utilisation de l'internet en salle de classe, dans le cadre des études est posée.

Dans le respect des textes officiels, interdiction est faite d'utiliser internet sans la surveillance d'un adulte. A cette règle, sont soumises quelques exceptions. Les enseignants souhaitant travailler à la préparation d'un travail type TPE (Travaux Personnels Encadrés) pourront avoir un accès si la demande en est faite.

Dans le même temps, des cours de sensibilisation aux dangers d'Internet sont prodigués à travers les instructions officielles et les heures notamment de vie de classe.

Question concernant la possibilité d'avoir de l'EMILE en japonais :

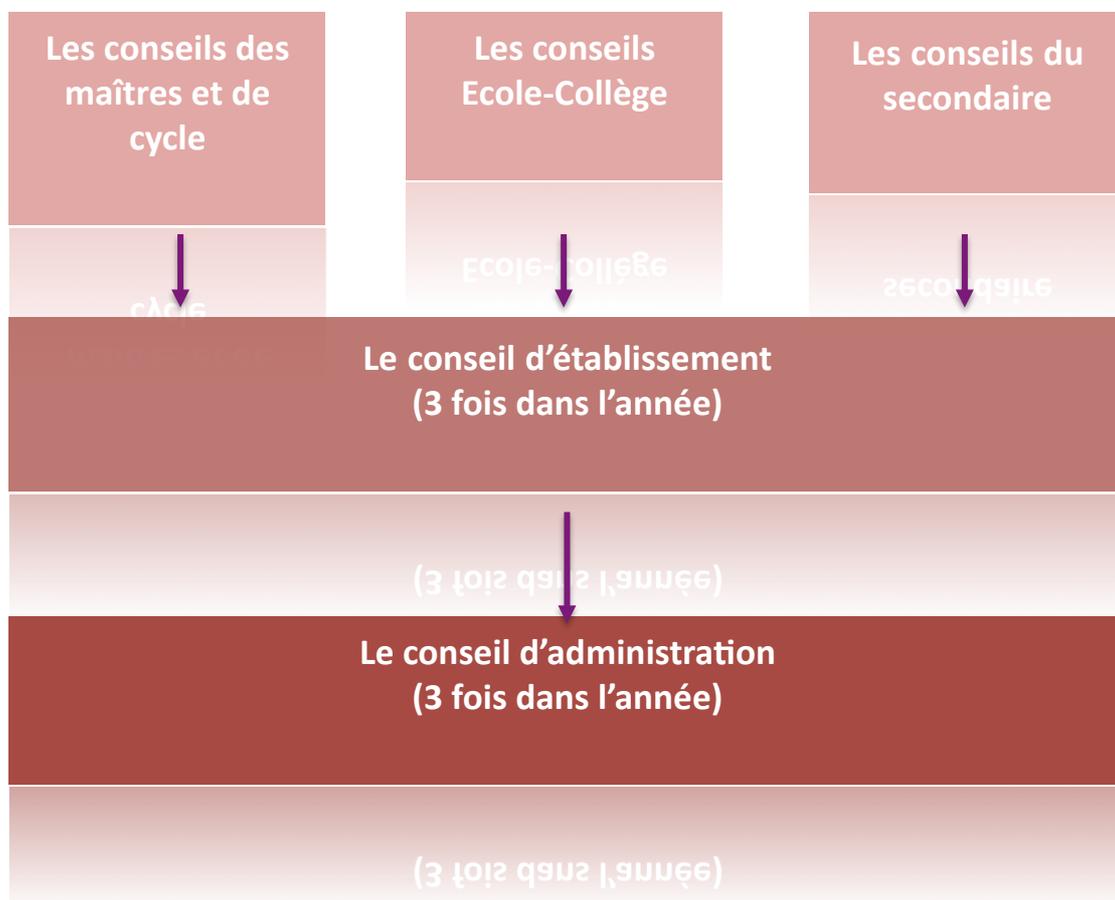
Afin de prendre en compte l'inscription d'un public d'élèves au profil familial différent, une augmentation du volume horaire en anglais est envisagée pour la rentrée 2019. La possibilité d'apprendre le japonais via une autre discipline comme la géographie a donc été envisagée.

Le PV du dernier CE est adopté à l'unanimité.

4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Présentation des divers instances

- Des conseils



4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Des conseils

Le conseil de discipline est instauré dans les établissements comprenant un enseignement du second degré.

Ces membres sont élus au sein du conseil d'établissement de la façon suivante :

- Cinq représentants des personnels dont quatre au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et un au titre des personnels non-enseignants.
- Trois représentants des parents d'élèves et deux représentants des élèves parmi les délégués de classe au collège.
- Deux représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves parmi les délégués de classe au lycée.

A été proposé le fait de ne pas choisir les membres durant ce CE. Au cas où il faudrait réunir un conseil de discipline, la procédure de désignation des représentants devant siéger à ce conseil serait alors déclenchée.

En plus de ces conseils, un certain nombre de commissions sont mises en place :

La cellule de formation continue qui :

- ✓ Donne un avis sur les attributions des stages et les orientations pédagogiques qui en résultent.
- ✓ Emet des propositions pour le CPM (comité de pilotage de la mutualisation qui est l'organe de la gestion financière de la formation, de son organisation et des choix finaux des formations dispensées).
- ✓ Fait un bilan de ces actions.

Elle s'est réunie une première fois en septembre pour le classement et l'attribution des stages demandés par les personnels. Elle est présidée par le chef d'établissement.

4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Des commissions

- **CRH** (commission des ressources humaines). Cette instance à destination des personnels du lycée traite les points liés aux domaines suivants :

- ✓ la gestion des carrières.
- ✓ la suggestion de toute mesure de nature à améliorer les conditions de travail.
- ✓ l'égalité des chances et la non-discrimination.

Elle se réunira trois fois par an. La première réunion a eu lieu le vendredi 19 octobre. Tous les personnels y sont invités.

- **CHS** (commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire) et **CHSCT** (commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels)
 - ✓ l'hygiène et la sécurité de la communauté éducative (respect et veille de toutes les dispositions légales).
 - ✓ l'analyse et promotion de la prévention des risques professionnels .
 - ✓ les propositions d'actions de formation à mettre en œuvre dans le domaine de l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail en lien avec la cellule de formation continue.
 - ✓ Les mesures de sécurité à prendre, en lien avec l'Ambassade et le conseiller technique de sûreté de l'AEFE.

Deux réunions seront organisées dans l'année pour traiter de ces sujets.

Pour la première réunion du 13 novembre, les représentants seront :

Pour les parents : M.NOYALET-HUET

Pour les enseignants : Monsieur GOURBEAULT

Pour l'administration : Le chef d'établissement

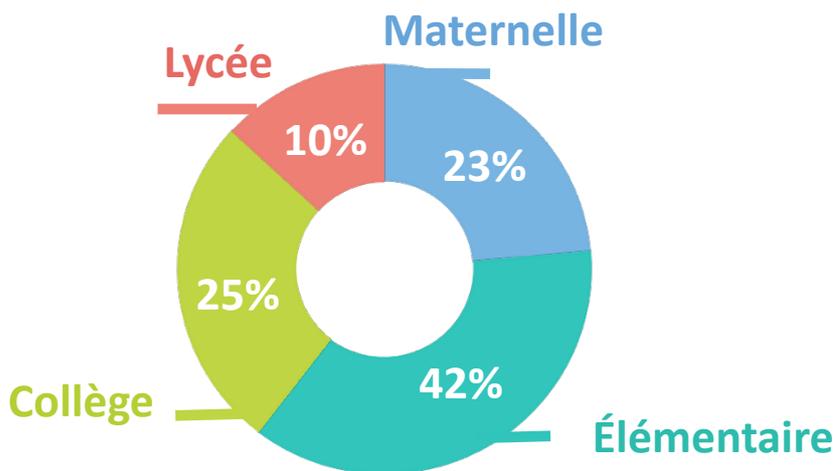
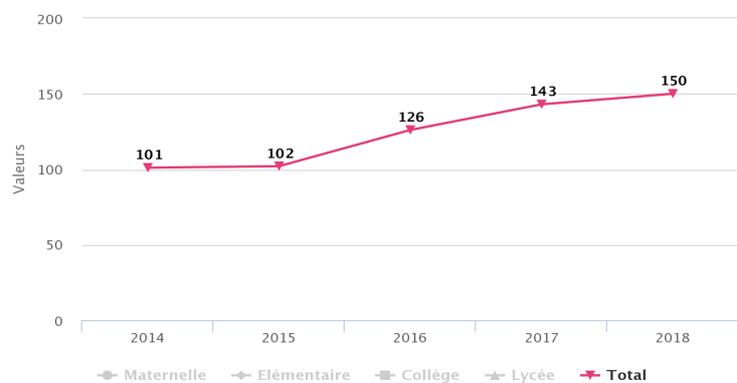
Pour l'APEK : Monsieur PREVOST, secrétaire du comité de gestion de l'APEK

5. Bilan de rentrée

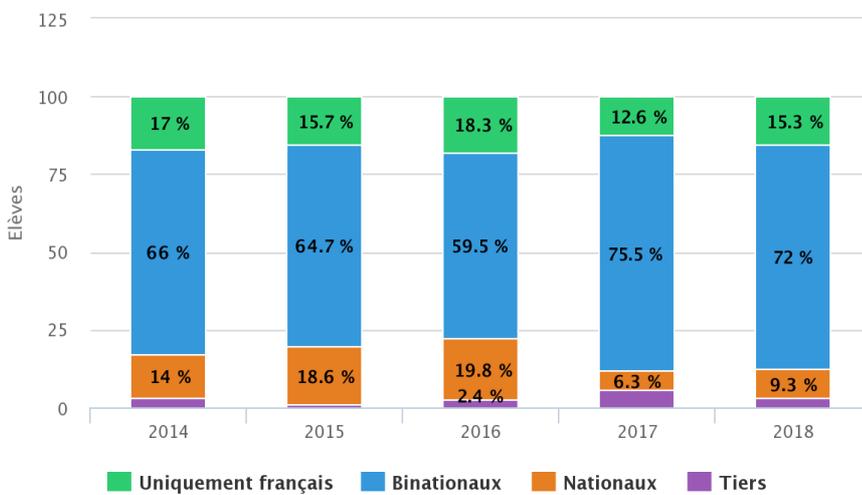
Quelques données chiffrées

Les effectifs sont en nette augmentation depuis deux ans même si cette année cette augmentation est moins forte à cause des nombreux départs remplacés par un grand nombre de nouvelles familles en classes de maternelle ou en primaire, ce qui augure d'une bonne santé pour le lycée. Ces effectifs se répartissent ainsi :

Evolution des effectifs, Lycée français international de Kyoto



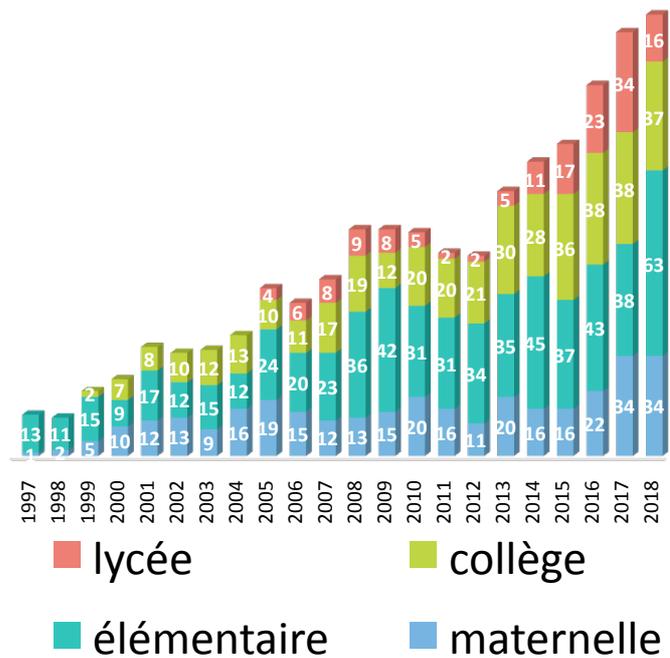
Evolution des taux d'élèves par catégorie, Lycée français international de Kyoto



La répartition des élèves par catégorie montre de façon très claire la part importante d'élèves franco-japonais scolarisés au LFIK. Cette information procurée par le graphique est essentielle car elle préfigure l'aide qu'il convient d'apporter à des familles, certes franco-japonaises, mais dont les enfants parlent essentiellement japonais à la maison, même parfois avec le père français.

Structure pédagogique

- 2 classes de maternelle
 - Petite et moyenne section
 - Grande section
- 3 classes d'élémentaire
 - CP
 - CE1/CE2
 - CM1/CM2
- 4 classes du secondaire
 - 6^e homologuée et 5^e
 - 4^e
 - 3^e/2^{nde}
 - 1^{ère}/Terminale



Résultats aux examens, session 2018

- **DNB**

- 8 candidats

25% de mention *Bien*

75% de mention *Très bien*

- **Baccalauréat**

- 9 candidats

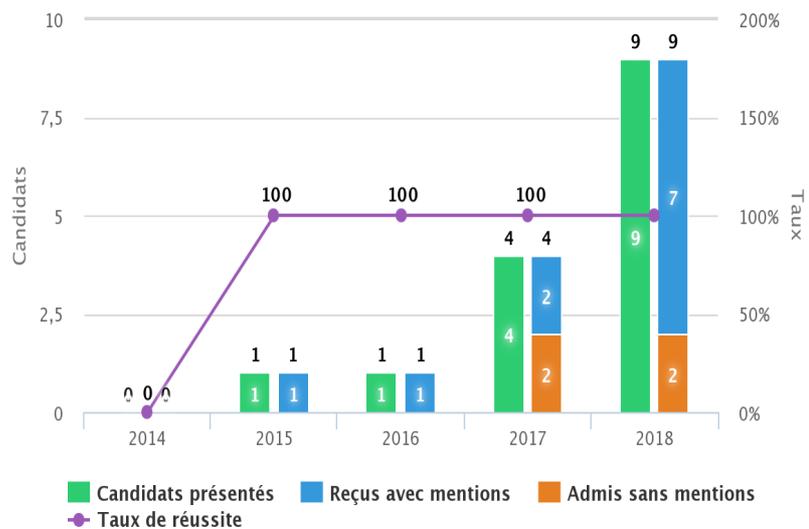
2 sans mention

3 mentions *Assez bien*

3 mentions *Bien*

1 mention *Très bien*

Evolution du taux de réussite au baccalauréat sur les 5 dernières années, Lycée français international de Kyoto



Pour rappel, les élèves de première et terminale du LFIK ont l'obligation de se déplacer au lycée français international de Tokyo pour passer les épreuves du baccalauréat. Pour cette session, 2018, on peut noter un nombre non négligeable de mentions dont une *Très bien*.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE EN PRIMAIRE

Rentrée 2018

Nombre de sections	Classe	Effectifs
2	PS/MS	21 (12 PS / 9 MS)
	GS (mi-temps)	13
1	CP	23
1	CE1/CE2	18 (6 CE1/ 12 CE2)
1	CM1/CM2	23 (12 CE2 / 11 CM1)

STRUCTURE PEDAGOGIQUE AU SECONDAIRE

Rentrée 2018

Classe	Effectifs	Enseignement
6 ^e /5 ^e	14 (7 en 6 ^e / 7 en 5 ^e)	Enseignement direct
4 ^e /	10	Cned
3 ^e /2 ^{nde} / 1 ^{ère}	20 (13 en 3 ^e / 7 en 2 ^{nde})	Cned
1 ^{ère} /Terminale	8 (4 en 1 ^{ère} / 4 en T ^{ale})	Cned

Sur le plan pédagogique

- Création de classes à faible effectif :
 - ✓ En grande section : avant l'entrée en CP
 - ✓ En quatrième : avec l'entrée dans le cned
- Dédoublage de cours au secondaire afin de permettre de faire bénéficier d'un seul niveau d'enseignement sur certains cours. Cette année ce volume horaire hebdomadaire était de 6 heures.
- Mise en place d'une progressivité des apprentissages en langue, du primaire au secondaire, soit 1 heure de japonais en maternelle, 2 heures en CP/CE1, et 3h30 en CE2/CM1/CM2. Ce volume passe à 4 heures au collège et lycée pour le japonais.
Du CP au CM2, les élèves bénéficient d'1 heure d'anglais en EMILE (Arts visuels en CP/CE1/CE2 et Géographie en CM1/CM2. Le but, à compter de la rentrée 2019 est de passer à 2 heures d'anglais dès la classe de CE2 et de faire glisser 1 heure d'EMILE en japonais)
- Augmentation du volume horaire annuel de Flisco, (Français Langue de scolarisation). Cette décision s'explique par l'inscription d'élèves à majorité franco-japonais scolarisés en maternelle et disposant d'un bagage lexical en français très faible. Madame NOHARA assume cette mission en travaillant soit dans les classes, soit en petits groupes de niveaux. Elle dispose actuellement d'un volume de 20 heures.

Actualités institutionnelles

- Quels sont les élèves concernés par la réforme du baccalauréat ?
- Pourquoi remuscler l'examen du baccalauréat ?
- Baccalauréat 2021 : nouvelles organisations et nouveautés

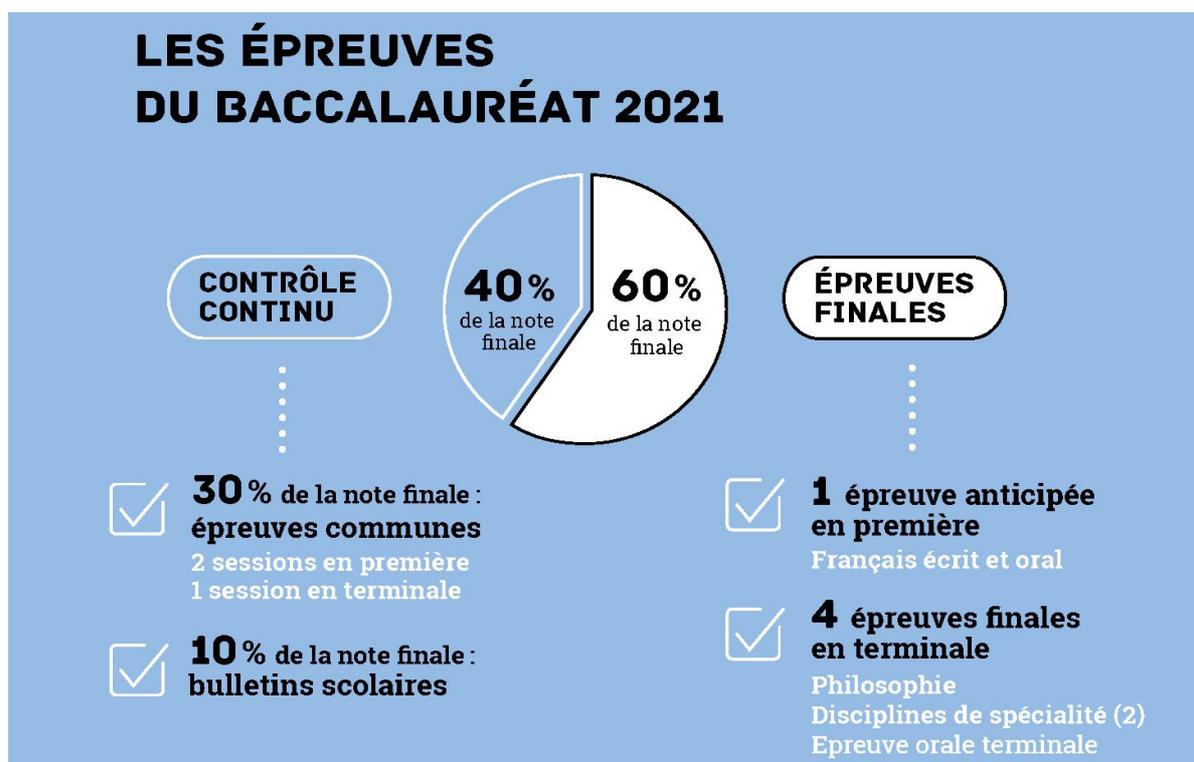
QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

- La réforme concerne **les élèves qui sont actuellement en classe de seconde.**
- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

REMUSCLER L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

- Simplifier une organisation trop compliquée (aujourd'hui : entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)
 - ✓ En fin de 1^{re} : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)
 - ✓ En terminale : quatre épreuves
- Un nouveau baccalauréat pour valoriser le travail et la régularité des lycéens.
Le baccalauréat 2021 prend en compte le contrôle continu qui valorise le travail des élèves en première et en terminale.
- Un nouveau baccalauréat pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - ✓ Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, 1^{re} et terminale
 - ✓ Un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs et des enseignements de spécialité
- Un nouveau baccalauréat pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - ✓ Tous les lycéens bénéficient d'enseignements communs : favoriser la réussite et la formation de chacun.
 - ✓ Les horaires consacrés aux enseignements de spécialité vont permettre aux élèves d'aller plus loin dans l'approfondissement des connaissances et d'affiner leur projet professionnel.

UNE NOUVELLE ORGANISATION



Deux épreuves communes à tous au mois de juin en terminale

- Une épreuve écrite de philosophie
- L'épreuve orale terminale :
 - **Une épreuve individuelle.** L'épreuve **dure 20 minutes** et se déroule
 - en deux parties :
 - ✓ **une présentation personnelle** du projet qui est adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat ;
 - ✓ **un échange avec le jury** mené à partir de la présentation du projet, permettant d'évaluer la capacité du candidat à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques.

CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE DU BACCAULURÉAT 2021

- Rentrée 2018 : la seconde connaît de premiers ajustements
- Rentrée 2019 : la classe de première évolue
- Rentrée 2020 : la classe de terminale évolue
- Juin 2021 : épreuves terminales du nouveau baccalauréat
- Juillet 2021 : les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 passent 2 épreuves de rattrapage, en français, en philosophie ou dans leurs disciplines de spécialité.

Sur cette organisation, il convient désormais de voir quelle sera l'organisation des épreuves retenue par le cned. Comme dans l'esprit de la réforme, nos élèves seront-ils assujettis aux épreuves continues ou devront-ils passer l'ensemble des épreuves à la fin de chaque année scolaire ? Dans ce dernier cas, nos élèves devront aller à Tokyo.
Sur ces modalités, le cned ne nous a pas encore répondu.

Bilan de la rentrée scolaire Budget et compte financier du lycée

2017-2018

Masse salariale

64 083 711 ¥

Charges locatives

TOTAL 10 524 835 ¥

2018-2019

Masse salariale *

(Estimation)

68 643 800 ¥

Charges locatives

(Estimation)

TOTAL 11 262 423 ¥

1- TRAVAUX ET ACHATS DIVERS

Travaux effectués

- Travaux 1F et 3F pour obtenir l'eau potable: 372 000 ¥
- Réparation du climatiseur en salle de sciences : 811 300 ¥
- Peinture du mur intérieur de la cour : 54 574 ¥

Achats effectués

- 11 Tables : 73 319 ¥
- Matériel de biologie pour le lycée 36 925 ¥
- Aspirateur sans fil : 74 800 ¥

La masse salariale a augmenté en raison :

- de l'emploi de M.SAUVAGEOT chargé désormais du nettoyage des locaux
- du dédoublement de certaines heures dans les classes du secondaire
- de la mise en place de la nouvelle grille salariale.

DÉPENSES PÉDAGOGIQUES Projet

Coût de la classe de découverte à HANASE

Participation APEK : 590 410 ¥

Location : 462 081 ¥

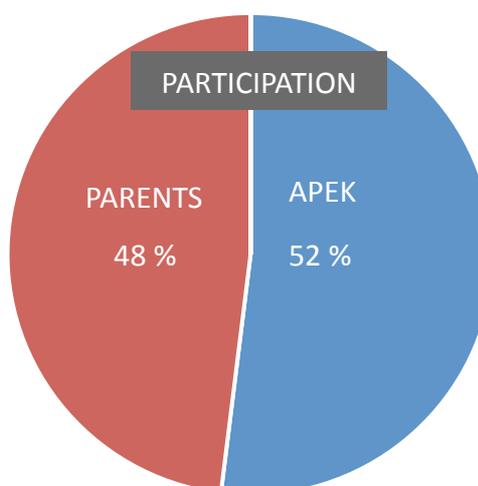
Transport : 82 900 ¥

Matériel de classe : 10 864 ¥

Goûter : 34 565 ¥

Participation des parents d'élèves
(13 000 ¥ par enfant x 42) : 546 000 ¥

TOTAL : 1 136 410 yens



DÉPENSES PÉDAGOGIQUES Fournitures (2018/19)

Commandes (papeterie/manuels)

Dépense globale : **909 952 ¥**

Carnet de liaison 2018-19 : **165 132 ¥**

FORMATION CONTINUE

2017-18
835 121 ¥

2018-19
(*estimation*)
816 199 ¥

6. Vers le projet d'établissement

Pour rappel, sont présentés à nouveau les axes du projet 2015/18 :

AXE 1 – MAÎTRISE DES LANGUES

- Développer l'excellence de la langue française
- Maîtriser la langue japonaise
- Apprendre les langues étrangères dans une perspective plurilingue
- Maîtrise des langages : mathématique, scientifique, historique, géographique et artistique

AXE 2 – VIE SCOLAIRE ET ÉDUCATION CITOYENNE

- Éduquer à la sécurité : APS, APER, Natation
- Assimiler les règles de sécurité (séisme, incendie,...)
- Favoriser la parole de l'élève pour améliorer le Vivre ensemble et l'autonomie
- Améliorer la cohérence des règles du temps scolaire et périscolaire
- Harmoniser les exigences et attitudes des personnels de l'établissement
- Mettre en place des actions de secourisme pour les personnels

AXE 3 – ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS SON PROJET DE FORMATION ET D'ORIENTATION

- Accueillir tous les publics en prenant en compte leurs spécificités (PPRE, Fle, Flesco,...)
- Préparer aux examens (Baccalauréat et DNB) avec l'objectif de l'excellence
- Accompagner l'élève dans son projet personnel d'orientation

AXE 4 – OUVRIR LE LYCÉE SUR LES DIVERS ENVIRONNEMENTS CULTURELS

- Favoriser les rencontres avec les patrimoines culturels
- Mettre en place le parcours d'éducation culturelle et artistique
- Favoriser les échanges et les partenariats avec les établissements japonais
- Augmenter les rencontres avec le milieu culturel
- Intensifier l'utilisation du numérique

Suite au bilan réalisé du projet 2015/18, trois axes ont été dégagés pour la période 2019/2022 :

Axe 1 – Maîtriser des langues et langages

- ❖ Développer toute action visant la maîtrise de la langue française
- ❖ Apprendre les langues étrangères dans une perspective plurilingue
- ❖ Maîtriser des langages : mathématique, scientifique, historique, géographique et artistique



Axe 2 – Préparer les élèves au monde d'aujourd'hui et de demain

- ❖ Accueillir tous les publics
- ❖ Éduquer à la sécurité et à la santé
- ❖ Développer la conscience à l'environnement
- ❖ Encourager la solidarité entre élèves
- ❖ Accompagner l'élève dans son projet personnel d'orientation

Axe 3 – Ouvrir le lycée sur les divers environnements culturels

- ❖ Renforcer le parcours d'éducation culturelle et artistique
- ❖ Favoriser les échanges et les partenariats avec les établissements scolaires et culturels

7. Projets pédagogiques en cours ou à l'étude

Des projets locaux sont programmés :

- Échange avec l'école Yobai
- Échange avec l'école Doshisha : cérémonie du thé
- Prévention routière
- Projets avec l'association de quartier (fête du sport,...)
- Fête de Noël (dimanche 16 décembre)
- Rallye lecture pour els élèves du primaire
- Rallye mathématique
- Kyotographie

Des projets nés de la réflexion en conseil école-collège sont mis en place :

- Le ¼ heure obligatoire de lecture en primaire et au secondaire
- Rallye lecture
- Lecture expressive
- Ateliers d'écriture

Le LFIK s'est inscrit à certains Prozap (Projet zone Asie-Pacifique) :

- La course aux nombres
- Territoires d'Asie

Des projets sont à l'étude :

- Le Forum des métiers
- Classes de découverte

8. Formation continue

Les séminaires suivants ont été validés par le CPM (Commission de Pilotage et de Mutualisation) de la zone.

- 4 stages de formation pour les enseignants :
 - M.GACHIGNARD (professeur des écoles en CP)
 - M.ROYNETTE (professeur au collège et lycée)
 - M.GOURBEAULT (professeur au collège et lycée)
 - M.DROULERS (professeur au collège et lycée)
- 4 séminaires organisés pour les directeurs et chefs d'établissement
- Des formations locales en langue japonaise mais aussi aux premiers secours afin de former les personnels aux premiers gestes qui sauvent ainsi qu'à l'utilisation de l'AED (Défibrillateur automatisé externe) seront proposées.

9. Proposition de calendrier scolaire

2019		2020															
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet							
D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	J 1	M 1	J 1	M 1	J 1	M 1	J 1
L 2	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2	S 2	M 2	J 2	M 2	J 2	M 2	J 2
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3	M 3	V 3	M 3	V 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	M 4	S 4	L 4	M 4	S 4	M 4	S 4	M 4	S 4	M 4	S 4	M 4
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	J 5	D 5	M 5	J 5	D 5	M 5	J 5	D 5	M 5	J 5	D 5	M 5
V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6	V 6	L 6	M 6	L 6	M 6	L 6	M 6	L 6	M 6	L 6	M 6	L 6
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7	S 7	M 7	J 7	S 7	M 7	J 7	S 7	M 7	J 7	S 7	M 7	J 7
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8
L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9	S 9	M 9	J 9	M 9	J 9	M 9	J 9
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	M 10	V 10	M 10	V 10
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11	Fondation	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11	L 11	J 11	M 11	J 11	M 11	J 11
J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	J 12	D 12	M 12	J 12	D 12	M 12	J 12	D 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	Majorté	J 13	V 13	L 13	M 13	V 13	L 13	M 13	V 13	M 13	V 13	M 13	V 13
S 14	L 14	Sport	J 14	S 14	M 14	V 14	S 14	M 14	J 14	S 14	M 14	J 14	S 14	M 14	J 14	S 14	M 14
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	D 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16	S 16	M 16	J 16	M 16	J 16	M 16	J 16
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	M 17	V 17	M 17	V 17
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	M 18	S 18	L 18	M 18	S 18	M 18	S 18	L 18	M 18	S 18	M 18	S 18
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	J 19	D 19	M 19	J 19	D 19	M 19	J 19	D 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20	V 20	L 20	M 20	V 20	L 20	M 20	V 20	L 20	M 20	V 20	L 20	M 20
S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	S 21	M 21	J 21	S 21	M 21	J 21	S 21	M 21	J 21	S 21	M 21	J 21
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
L 23	Equinoxe	M 23	S 23	Treves	L 23	J 23	D 23	Empereur	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23	M 23	J 23	M 23	J 23
M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	M 24	V 24	M 24	V 24
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	M 25	S 25	L 25	M 25	S 25	M 25	S 25	L 25	M 25	S 25	M 25	S 25
J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	J 26	D 26	M 26	J 26	D 26	M 26	J 26	D 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	J 27	V 27	L 27	M 27	V 27	L 27	M 27	V 27	L 27	M 27	V 27	L 27	M 27
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	S 28	M 28	J 28	S 28	M 28	J 28	S 28	M 28	J 28	S 28	M 28	J 28
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
L 30	M 30	S 30	L 30	J 30		L 30	J 30		L 30	J 30		L 30	J 30	M 30	J 30	M 30	J 30
	J 31		M 31	V 31		M 31	V 31		M 31	V 31		M 31	V 31	M 31	V 31	M 31	V 31

20 13 20 15 19 14 16 18 15 22 3

Legend:
 L Week-end
 V Vacances
 J Jours fériés

le 2 septembre au matin : rentrée des élèves
 le 12 juin au soir : fin des cours pour Tale/1ère/2nde
 le 19 juin au soir : fin des cours pour 3e
 le 3/07/2019 après la classe: fin des cours pour primaire, 6e/5e et 4e

175

Pour rappel, le lycée doit effectuer 180 jours de travail dans lequel sont inclus 5 jours fériés nationaux. L'accent a été mis sur la régularité : 7 semaines travaillées – 2 semaines de vacances. En outre, ce calendrier devra être harmonisé avec celui du LFIT.

Certains parents souhaiteraient terminer l'année scolaire plutôt en juin en diminuant le nombre de jours aux premières vacances. Les enseignants signalent que 15 jours à la Toussaint semblent indispensables.

10. Questions diverses

a. Y aurait-il des solutions de garde(rie) pendant les vacances scolaires ?

Cette garderie a déjà eu lieu dans l'ancienne localisation du lycée, à Taiken. Mais les conditions n'étaient pas optimales : accidents, effectifs insuffisants. Actuellement du fait du prix de la cour, sa location n'est pas possible. L'enquête réalisée auprès des familles a révélé que de nombreux parents qui ont répondu trouvaient que la tarification de 5000 yens/jour/ enfant était trop élevée . Ce prix comprenait les salaires de l'animateur, la présence d'un membre du personnel qui parle japonais dans le bureau de la direction (minimum 2 personnes).

Pendant longtemps, à Tokyo il n'y avait pas de garderie ou de centre aéré durant les vacances. Désormais, et au regard du nombre d'élèves, un centre de loisirs est proposé après enquête réalisée auprès des familles. Suivant le nombre d'inscrits, ce service est organisé sur 1 ou 2 semaines sauf pour les vacances de Noël et la fin de l'année scolaire (une semaine seulement).

Le prix par famille est plus élevé à Tokyo que celui qui fut indiqué dans l'enquête du LFIK.

Néanmoins, il existe pour tous les enfants du primaire (CP-CM2) une possibilité d'inscrire, pour ces périodes courtes, les enfants dans l'école élémentaire située à proximité de leur lieu de résidence ainsi que pour le mois de juillet. L'acceptation de cette demande dépend de la décision du directeur d'école de l'école japonaise. Dans les écoles japonaises, beaucoup d'activités sont proposées. Est ajouté que cette possibilité d'inscription temporaire dans une école japonaise est gratuite.

A partir de la 6ème, ce service ne peut plus être proposé. Mais le lycée sur le panneau *Espace parents* ou par mail de l'APEK se fait le relais de stages comme la programmation informatique qui a eu lieu cette année lors de ces premières vacances de l'année.

10. Questions diverses (suite)

b. APS : Quelle est l'organisation des heures d'étude pour les élèves du primaire (temps de goûter, vérification des devoirs...) ?

Elles s'organisent souvent ainsi :

- un temps de goûter
- un temps de travail consacré au CP.
- un temps de travail destiné aux plus grands.

Cette organisation peut dépendre des enseignants mais sa finalité est d'aider et d'avancer le travail des élèves.

Il est précisé que ces études sont plus encadrées que surveillées. Le fait qu'elles soient assurées par les enseignants est un gage de qualité car ces derniers connaissent les élèves, les attentes de l'équipe pédagogique.

Ce temps d'étude est assez bénéfique jusqu'à 16h30. Au-delà, le temps devient long pour les plus petits.

Une solution est envisagée : faire une pause dans la cour de récréation entre les deux études. Cette solution sera testée.

c. Plusieurs parents sont préoccupés par l'enseignement du japonais langue étrangère pour le secondaire (programmes inadaptés, différences de niveau entre les élèves...). Quelles solutions pourraient être mises en place ?

Pour rappel, a été crée cette année un cours de JLE en primaire. Le but est de prendre plaisir à la découverte de la langue en accordant une large place à l'oral. C'est encore difficile de faire comprendre l'importance de l'oral dans l'enseignement du JLE au secondaire. Néanmoins, les pratiques changent. Le direction reste vigilante au respect de cette demande institutionnelle et parentale.

Fin de la réunion à 20:23